

# Modification n° 09.30 : Commune de SAINT-VITH - ZACC et zone d'habitat de la Hünningerweg

## PROPRIETES

Date de réception SPGE : 14/12/2022

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : MOSELLE – 5/27

Commune : SAINT-VITH

OAA : AIDE

Numéro de modification (Code SPGE) : 09.30

Intitulé : Modification n° 09.30 : Commune de SAINT-VITH - ZACC et zone d'habitat de la Hünningerweg

## DESCRIPTION

<b>Explications</b>	<p>La demande de modification porte sur la zone d'aménagement communal concerté et la zone d'habitat de la Hünningerweg, sur le territoire communal de Saint-Vith, actuellement repris en régime d'assainissement transitoire.</p> <p>Il est proposé le passage d'une majeure partie en régime d'assainissement autonome. En effet, la situation topographique ne permet pas d'envisager la connexion au réseau d'égouttage existant des rues voisines.</p> <p>La partie sud de la ZACC et la zone d'habitat présentent quant à elles une topographie favorable permettant le raccordement d'un futur réseau d'égouttage au réseau existant de la Malmedeverstrasse, celles-ci seront donc réorientées vers le régime d'assainissement collectif. Les eaux usées seront dès lors traitées à la station d'épuration existante de Saint-Vith.</p>		
<b>Superficie concernée</b>	+/- 35,2 ha		
	<b>Avant</b>	<b>Après</b>	
<b>Assainissement collectif</b>	0 EH	45 EH	
<b>Assainissement autonome</b>	0 EH	5 EH	
<b>Assainissement transitoire</b>	50 EH	0 EH	
	<b>Charge totale à terme</b>		<b>50 EH</b>

## SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

*La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif*

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
63067/01		SAINT-VITH		7.100 EH		Existant	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
Existants	/	Existants	/	Existants	/	Existants	/
<b>A réaliser</b>	550 m	<b>A réaliser</b>	/	<b>A réaliser</b>	/	<b>A réaliser</b>	/

## SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	ML04R – Etat physico-chimique 2020 : Moyen
Natura 2000 (rayon de 500 m)	/
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	/

## ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

# EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE

